

Rubrique: Avis officiels généraux et annonces
Sous-rubrique: Autre avis officiel
Date de publication: KABVS 28.04.2023
Date de fin de visibilité prévue: 28.05.2023
Numéro de publication: AL-VS15-0000000273

Entité de publication
Commune de Chamoson, Chemin Neuf 9, 1955 Chamoson

Autre avis – Chamoson Grand Cru - déclaration des parcelles



Titre de l'avis
Chamoson Grand Cru - déclaration des parcelles

Contenu de l'avis

Si vous souhaitez commercialiser les cépages Sylvaner, Arvine, Pinot Noir ou Syrah de la récolte 2023 sous l'appellation Chamoson Grand Cru, veuillez inscrire les parcelles concernées, auprès de l'administration communale jusqu'au 31 mai 2023.

Pour les parcelles dont vous n'êtes pas propriétaires, nous vous remercions de consulter les propriétaires de ces parcelles pour s'assurer qu'ils désirent faire vinifier leurs raisins en Grand Cru selon les dispositions du règlement.

Moyen de droit / Consultation

Les cartes et descriptifs des secteurs d'encépagements ainsi que le règlement Grand Cru, homologué par le Conseil d'Etat le 31 août 2011, sont consultables auprès de l'Administration communale, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Point de contact
Commune de Chamoson
Chemin Neuf 9
1955 Chamoson

Délai
Expiration du délai: 31.05.2023